



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.15/170/Add.1
13 août 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
de marchandises dangereuses

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR SA SOIXANTE-DOUZIÈME SESSION
(13-17 mai 2002)

Additif 1

Annexe 1

Corrections à l'annexe à la notification dépositaire C.N. 1078.2000.TREATIES-3 et
au document ECE/TRANS/140/Vol. I et II,
telles qu'approuvées par le Groupe de travail

PARTIE 1

- 1.1.3.6.2 Dans la liste des prescriptions pour la Partie 8, biffer "et (3)" dans la ligne "S02(1) et (3)" et remplacer "S01", "S02" et "S04" par "S1", "S2" et "S4" respectivement.
- 1.1.3.6.3 Dans le tableau, sous la catégorie de transport 1, pour la classe 2 après "TC", remplacer "1" par "a".
- 1.2.1 Dans les définitions de "GRV en bois" et "GRV en carton", remplacer "revêtement intérieur" par "doublure".
- 1.4.2.2.1 d) Biffer "citernes fixes,".
- 1.6.4.5 Dans le deuxième paragraphe, remplacer "nécessaire" par "nécessaire".

PARTIE 2

- 2.1.3.8 Dans la deuxième phrase, remplacer "CL₅₀ (voir définition en 2.3.4.7)" par "CL₅₀²(voir définitions au 2.3.5.1, 2.3.5.2 et 2.3.5.3)" et ajouter une note de bas de page comme suit :
- "² Valeur la moins élevée de la CL₅₀ pendant 96 heures, de la CE₅₀ pendant 48 heures ou de la CI₅₀ pendant 72 heures, selon le cas."
- 2.2.1.1.4 Dans la deuxième phrase, remplacer "2.3.1" par "2.3.0 et 2.3.1".
- 2.2.1.3 Sous le code de classification 1.4C, insérer "0501 PROPERGOL SOLIDE" après la rubrique existante pour le No ONU 0479, dans la colonne de droite.
- 2.2.2.3 Ne s'applique pas à la version française.
- 2.2.3.1.1 Au NOTA 1, au lieu de ", dans les conditions d'épreuve de combustion entretenue définies dans la sous-section 32.5.2 de la troisième Partie du Manuel d'épreuves et de critères, n'entretiennent pas la combustion", lire "conformément aux critères de la sous-section 32.2.5 de la troisième Partie du Manuel d'épreuves et de critères n'entretiennent pas la combustion".
- Au NOTA 6, insérer ", très corrosifs et ayant un point d'ébullition ou de début d'ébullition supérieur à 35 °C," après "2920 LIQUIDE CORROSIF INFLAMMABLE, N.S.A".
- 2.2.3.1.7 Remplacer "de la section 2.3.2" par "des 2.3.3.1 et 2.3.4".
- 2.2.41.1.17 Ne s'applique pas à la version française.
- 2.2.41.2.3 Supprimer le 5ème tiret.
- 2.2.41.4 Dans la liste des matières autoréactives, pour "N,N'-DINITROSOPENTAMÉTHYLÈNE-TÉTRAMINE" biffer ", avec diluant du type A".
- Dans la liste de remarques après le tableau, remplacer "2.2.41.1.16" par "2.2.41.1.15" dans la remarque 8.
- 2.2.51.1.8 Le début du deuxième paragraphe reçoit la teneur suivante: "Une matière liquide doit être affectée à la classe 5.1 si le mélange 1/1 (en masse) de la matière et de la cellulose soumis à l'épreuve a une montée..."

- 2.2.51.3 Ne s'applique pas à la version française.
- 2.2.52.1.16 Ne s'applique pas à la version française.
- 2.2.52.4 Dans la liste des peroxydes organiques déjà classés :
- Pour la deuxième rubrique concernant l'HYDROPEROXYDE de p-MENTHYLE, remplacer "3108" par "3109" dans la colonne du numéro ONU.
- Pour le "PEROXYDE de DI-tert-BUTYLE" (avec une concentration : ≤ 32) ajouter "(en citernes)" dans la première colonne.
- À la première ligne du "PEROXYBENZOATE DE tert-BUTYLE" remplacer " ≥ 22 " par " < 22 " dans la troisième colonne.
- Pour le PEROXYDICARBONATE D'ÉTHYL-2 HEXYLE" en concentration ≤ 62 , biffer "(en GRV)" dans la première colonne.
- 2.2.7.8.4 Dans le tableau, sous "Indice de transport (IT), modifier le deuxième rang comme suit: "Plus de 0 mais pas plus de 1 "".

PARTIE 3

- 3.2.1 Dans le texte explicatif pour la colonne (10), la dernière phrase du premier paragraphe reçoit la teneur suivante: "Si aucun code n'est indiqué, le transport en citernes mobiles n'est pas autorisé, sauf si une autorité compétente a délivré une autorisation dans les conditions précisées au 6.7.1.3.".

Tableau A du chapitre 3.2

No ONU	Colonne	Corrections
1040 oxyde d'éthylène (sans azote), 1363, 1364, 1365, 1373, 1379, 1386, 1442, 1805 rubrique solide, 2217, 2858 et 3175	14	Biffer le contenu de la cellule
1040 oxyde d'éthylène avec de l'azote et 2481	14	Insérer "FL"
1043	4 9	Ajouter "2A" Ajouter "P200"
1051 et 2903 (groupe d'emballage I)	18	Ajouter "CV1"
1133, 1210, 1263 et 1866 (tous groupe d'emballage III et non visqueux)	9a	Ajouter "PP1"
1393	9b	Remplacer "MP15" par "MP14"

No ONU	Colonne	Corrections
1396 groupe d'emballage III, 1418 groupe d'emballage III, 1458 groupe d'emballage III, 1459 groupe d'emballage III, 1481 groupe d'emballage III, 1482 groupe d'emballage III, 1483 groupe d'emballage III, 1503, 2870 (non contenu dans des engins), 3119, 3120, 3229, 3230, 3239 et 3240	14	Insérer "AT"
1411	19	Ajouter "S2"
1436 (groupe d'emballage II) et 2805	9a	Ajouter "PP40"
1442	7	Remplacer "LQ10" par "LQ11"
1560 et 1809	9b	Remplacer "MP18" par "MP8 MP17"
1598	9b	Remplacer "MP15" par "MP10"
1598, 2077, 2250 et 2516	12	Insérer "SGAH" avant "L4BH"
1600, 2312, 2447 et 3250	18	Biffer "CV28 "
1600 et 3250	15	Remplacer "2" par "0"
1656 (solide)	8	Remplacer "P001 IBC02" par " P002 IBC08"
1693 solide (groupe d'emballage I) et 1889	9b	Remplacer "MP8 MP17" par "MP18"
1700	2	Remplacer "CHetELLES" par "CHANDELLES"
1729	7	Remplacer "LQ23" par "LQ22"
1733, 1847, 1849, 2305, 2949 et 3262 (groupe d'emballage II)	12	Remplacer "L4BN SGAN" par " SGAN L4BN"
1766	7	Remplacer "LQ0" par "LQ22"
1790, groupe d'emballage I, rubrique contenant plus de 60% de fluorure d'hydrogène mais pas plus de 85% de fluorure d'hydrogène	13	Insérer "TE1"
1792	8 9a 9b	Remplacer "P002 IBC08" par "P001 IBC02" Biffer "B2 B4" Remplacer "MP10" par "MP15"
1805 solide	8 20	Remplacer "LP01" par "LP02" Insérer "80"
1889	8	Remplacer "P001" par "P002"
1942	17	Ne concerne pas la version française.
1992 (groupe d'emballage I)	13	Ajouter "TU14"
2073, 2672 et 3318	2	Remplacer "densité" par "densité relative"
2250	7	Remplacer "LQ17" par "LQ18"
2297	2	Ne concerne pas la version française.

No ONU	Colonne	Corrections
2315 et 3151	7	Remplacer "LQ29" par "LQ26 LQ29"
2431, 2432 et 2433 liquide	7	Remplacer "LQ9" par "LQ19"
2447 et 3254	19	Ajouter "S20"
2481	20	Insérer "336"
2583	12	Remplacer "S4BN" par "SGAN L4BN"
2602	2	Ne concerne pas la version française.
2623	8	Remplacer "LP01" par "LP02"
2749	9b	Remplacer "MP12" par "MP17"
2870 (Boroxydure d'aluminium contenu dans des engins), 3129 (groupe d'emballage III), 3130 (groupe d'emballage III), 3148 (groupe d'emballage III) et 3207 (groupe d'emballage II et III)	8	Biffer "PR1"
2910	18	Insérer "CV33"
2984	9a	Ajouter "PP10"
3090 et 3091	8	Ajouter "P903a)"
3095 (groupe d'emballage I)	12	Ajouter "S10AN"
3152	7	Remplacer "LQ29" par "LQ25"
3176 (groupe d'emballage III)	10	Remplacer "T3" par "T1"
3207, groupe d'emballage II 3207, groupe d'emballage III	9a	Biffer "B2" Biffer "B4"
3224	19	Insérer "S18"
3229, 3230 et 3239	20	Insérer "40"
3240	20	Ré-insérer "40" (<i>correction supplantant celle du document TRANS/WP.15/167/Add.2</i>)
3243	9b	Remplacer "MP15" par "MP10"
3244	17	Remplacer "VV9" par "VV10"
3262 (groupe d'emballage III)	12	Remplacer "L4BN SGAV" par " SGAV L4BN"
3288 (groupe d'emballage III), 3289 (groupe d'emballage II) et 3290 (groupe d'emballage II)	18	Biffer "CV1"
3290 (groupe d'emballage I)	12	Insérer "L10CH" après "S10AH"
3290 (groupe d'emballage II)	9b	Remplacer "MP15" par "MP10"
3291	12 18	Remplacer "L4BH S4AH" par "S4AH L4BH" Ajouter "CV25"
3319, 3343, 3344 et 3357	19	Ajouter "S17"
3321 et 3322	12	Remplacer "L2.65CN(+) S2.65AN(+)" par "S2.65AN(+) L2.65CN(+)"
3354	19	Biffer "S7"

3.3.1 SP513 Remplacer le texte existant par le suivant:

"L'azoture de baryum sec ou humidifié avec moins de 50% (masse) d'eau (No ONU 0224) est une matière de la classe 1. L'azoture de baryum humidifié (No ONU 1571) est une matière de la classe 4.1. Les alliages pyrophoriques de baryum (No ONU 1854) sont des matières de la classe 4.2. Le chlorate de baryum (No ONU 1445), le nitrate de baryum (No ONU 1446), le perchlorate de baryum (No ONU 1447), le permanganate de baryum (No ONU 1448), le peroxyde de baryum (No ONU 1449), le bromate de baryum (No ONU 2719) et l'hypochlorite de baryum contenant plus de 22% de chlore actif (No ONU 2741) sont des matières de la classe 5.1. Le cyanure de baryum (No ONU 1565) et l'oxyde de baryum (No ONU 1884) sont des matières de la classe 6.1."

3.4.5 Dans la première phrase, remplacer "ne s'appliquent" par "ne s'appliquent pas".

PARTIE 4

4.1.4.1 P200 Dans le tableau:

Pour le No ONU 1032, biffer "(Doesn't apply to the English version)" sous "Nom et description".

Pour le No ONU 1965, aligner les valeurs numériques de la colonne "remplissage" avec les valeurs des autres colonnes (la valeur "0,50" doit être alignée avec les valeurs correspondantes au Mélange A; "0.49" avec le Mélange A01, etc.).

P404 Dans la liste des Nos ONU, biffer "1370" et ajouter "2441".

P410 Biffer "1404", "1485", "1495" et "3247" de la liste des Nos ONU de la disposition spéciale d'emballage PP40.

P520 A la quatrième ligne remplacer "4.1.7" par "4.1.7.1".

P906(1)and (2) Ajouter "ou des diphényles ou terphényles polyhalogénés" après "PCB".

R001 Biffer la disposition spéciale d'emballage RR3.

4.1.4.2 IBC02 Biffer la disposition spéciale d'emballage B11.

Insérer ", 2984" après "2014" dans la disposition spéciale d'emballage B5.

IBC06 Ne s'applique pas à la version française.

4.1.9.2.3 b) Remplacer "2.2.7.2" par "2.2.7.5".

4.1.10.3 Remplacer "4.1.1.10.4" par "4.1.10.4".

4.2.4.2.6 T23 Ne s'applique pas à la version française.

T50 La correction concernant le No ONU 1075 ne concerne pas la version française.
Pour le No ONU 3318, dans la colonne du nom, remplacer "densité" par "densité relative".

4.3.3.2.5 Pour le No ONU 3318, dans la colonne du nom, remplacer "densité" par "densité relative".
Pour le No ONU 2073, dans la colonne du nom, remplacer "densité" par "densité relative".

4.3.4.1.2 Dans le tableau:

Pour le code citerne LGBV, remplacer "aucun" dans le premier rang (Classe 4.1 et code de classification F2) par "II, III".

Pour le code citerne LGBF, insérer les rangs suivants avant le texte: "ainsi que les groupes...":

3	D	II pression de vapeur à 50 °C ≤ 1.1 bar
3	D	III

Pour le code citerne L1.5BN, insérer les rangs suivants avant le texte existant:

3	F1	III point d'éclair <23°C, visqueux, 1.1bar< pression de vapeur à 50°C ≤ 1.75 bar
3	D	I, II 1.1 bar < pression de vapeur à 50 °C ≤ 1.75bar

Pour le code citerne L4BN ajouter "III" dans le premier rang (Classe 3 et code de classification F1) sous "groupe d'emballage", supprimer la rubrique pour la classe 8, code de classification CS2 et groupe d'emballage II et insérer les rangs suivants:

3	D	I pression de vapeur à 50 °C > 1.75 bar
5.1	OT1	I

Pour le code citerne L4BH, insérer les rangs suivants:

6.1	TW2	II
	TO2	II
	TC4	II

Pour le code citerne L10BH, insérer le rang suivant:

8	CW2	I
---	-----	---

Pour le code citerne SGAV, ajouter "II" sous "groupe d'emballage", pour la classe 4.2, code de classification S2 et insérer le rang suivant:

4.2	S4	III
-----	----	-----

Pour le code citerne SGAN, supprimer ",III" sous "groupe d'emballage" pour la classe 4.2 code de classification S2 et insérer le rang suivant:

4.3	WF2	II
-----	-----	----

PARTIE 5

- 5.1.5.4 Dans le tableau, pour les matières radioactives sous forme spéciale remplacer "1.6.5.4" par "1.6.6.3" dans la colonne des références; pour les colis contenant 0,1 kg ou plus d'hexafluorure d'uranium, remplacer "6.4.22.3" par "6.4.22.1" dans la colonne des références; pour les modèles de colis approuvés soumis aux mesures transitoires, remplacer "1.6.5" par "1.6.6" dans les colonnes pour l'agrément des autorités compétentes et "1.6.5.2, 1.6.5.3" par "1.6.6.2" dans la colonne des références ; pour les colis du Type B(U) ajouter "6.4.22.2", pour les colis du Type B(M) ajouter "6.4.22.3", pour les colis du Type C ajouter "6.4.22.2" et pour les matières radioactives sous forme spéciale ajouter dans la colonne des références "6.4.22.5".
- 5.2.2.2.2 Sous "*", après les étiquettes de danger de la classe 1, remplacer "comptabilité" par "compatibilité".
- 5.3.1.2 Insérer "du conteneur, du CGEM," après "chaque extrémité" dans la phrase après le Nota.
- 5.4.1.1.6 Insérer ", GRAND EMBALLAGE VIDE"" après "GRV VIDE".
- 5.4.2 Ne s'applique pas à la version française.

PARTIE 6

- 6.1.6.2 Dans le tableau pour la classe 8, au-dessus de la rubrique "hydrazine en solution aqueuse ne contenant pas plus de 64% d'hydrazine en masse (No ONU 2030)", insérer le titre suivant :
"Liquides corrosifs toxiques (code de classification CT1)".
- 6.4.8.7 Arranger le texte comme suit:
"Le colis doit être conçu de telle sorte que, s'il était soumis:
(a) Aux épreuves spécifiées ... par heure; et
(b) Aux épreuves spécifiées ... et 6.4.17.4; et
i) au 6.4.17.2 c) lorsque le colis ... sous forme spéciale, ou
ii) au 6.4.17.2 a), pour tous les autres colis,
il satisferait aux prescriptions suivantes:
- conserver une fonction ... pour les colis; et
- limiter la perte accumulée ... les autres radionucléides."
- 6.4.22.7 Remplacer "1.6.5" par "1.6.6".
- 6.5.4.3.5 Dans le tableau, sous Type de GRV, Composite, remplacer "1HZ2" par "31HZ2".
- 6.10.2.1 Remplacer "une pression de calcul égale à trois fois la pression de remplissage ou de vidange" par "une pression de calcul égale à 1,3 fois la pression de remplissage ou de vidange".

PARTIE 7

- 7.2.4 **V8 (1)** Remplacer "2.2.41.1.19" par "2.2.41.1.17".
- 7.3.3 **VV10** Insérer ", par chargement complet," après "Le transport en vrac est autorisé".
- 7.4.1 Remplacer la première phrase par le texte suivant:

"Une marchandise dangereuse ne peut être transportée en citerne que lorsqu'un code est indiqué à la colonne (10) ou à la colonne (12) du tableau A du chapitre 3.2 ou lorsqu'une autorité compétente a délivré une autorisation dans les conditions précisées au 6.7.1.3."
- 7.5.2.1 Dans le nota b après le tableau, remplacer le texte entre parenthèses par le texte suivant:
"(Nos ONU 2990, 3072 et 3268)."
- 7.5.11 **CV20** Insérer "du Chapitre 7.2", à la suite de "V8(5) et (6)".
- CV33** Dans le Nota 2, biffer ", aux fins des Normes", et la dernière phrase.

PARTIE 8

- 8.2.1.2 Ne concerne pas la version française.
- 8.2.1.3 Ne concerne pas la version française.
- Chapitre 8.5 **S5** Remplacer "8.3.1, 8.3.4 et 8.3.8" par "8.3.1 et 8.3.4".

PARTIE 9

- 9.7.8.3 Ajouter "conformément à la norme CEI 60079 partie 14²" après "à la zone 2". *(le texte de la note de bas de page 2 reste inchangé).*
-